

92. ADR. C° 2519. 1733-1737. Table du Registre des arrêts du Conseil Supérieur de Bourbon.

Les arrêts transcrits dans ce troisième recueil figurent en italique.

1 (f° 2 r° et v°) *Arrêt définitif contre le nommé Jean-Louis Bonin, commandeur, et Anne, femme de Mathieu, esclaves de la veuve Payet. Avril 1731.*

2 (f° 3 r° et v°) *Arrêt définitif contre Nicolas, esclave de Julien Gonneau. 24 avril 1733.*

3 (f° 3 v° - 4 v°) *Arrêt d'homologation de l'avis de parents de Jean Fernand Cazanove et nomination de leur tuteur. 25 avril 1733.*

4 (f° 4 v° - 5 v°) *Arrêt en faveur du Sieur de Balmane, contre le nommé Gernain Payet, au sujet des dégâts que plusieurs cochons avaient fait sur son habitation. 4 mai 1733.*

5 (f° 5 v° - 6 r°) *Arrêt en faveur des cantiniers, contre le Sr. Dains, 4 mai 1733.*

Les cantiniers Jean Le Roy et François Faure, contre le Sieur Antoine Dains, chirurgien major des troupes, pour que l'eau de vie saisie chez Marie Catherine Bellau, son épouse, et qu'ils prétendent destinée à la vente, soit confisquée. Epouse déchargée de l'accusation. Demandeurs condamnés aux dépens.

6 (f° 6 r° - 7 v°) *Arrêt en faveur du Sieur de Bellecourt contre Mrs. du Conseil Provincial de l'Ile de France. 6 mai 1733.*

7 (f° 7 v° - 8 r°) *Arrêt en faveur des Hoarau, contre le Sr. Adam Jamse. Du 7 mai 1733.*

Jamse condamné à remplacer des moutons et brebis tués dans la nuit du 29 au 30 avril dernier par un chien blanc et rouge lui appartenant. Arrêt contre les chiens errants à la suite. A peine contre les contrevenants de réparation du dommage et cinquante écus d'amende applicable à l'hôpital. Arrêt lu publié et affiché dans tous les quartiers de l'Ile à l'issue de la messe paroissiale.

³¹⁶ Voir supra : ADR. C° 2519, f° 237 r° et v°. *Arrêt préparatoire contre Guillaume Le Fiche, dit Duclos, forgeron, 22 janvier 1737.*

8 (f° 8 r° - 9 r°) Arrêt concernant les Srs. Barry et D'Hermitte, 1^{er} juin 1733.

Barry, capitaine du *Saint-Paul*, demandeur, accusant D'Hermitte, capitaine de la *Diane*, défendeur, de l'avoir mal à propos démonté de la *Diane* pour donner son commandement à Valette, son second.

9 (f° 9 r° et v°) Autre arrêt en faveur du Sr. d'Hermitte au sujet de la récusation qu'il avait faite de la personne de Mr. Dumas, Président de la Cour. 20 juin 1722.

Dumas récusé. François Gachet, premier Conseiller nommé commissaire aux fins de poursuivre le procès entre Barry et d'Hermitte.

10 (f° 9 v° - 10 r°) Arrêt entre les Srs Gouzeron et Lagrénée. 22 juin 1733.

Nicolas Gouzeron, tuteur d'Antoine Desforges Boucher, fils du premier lit, demandeur à fin de partage des biens de la succession du Sr. Desforges père.

11 (f° 10 v°) Arrêt entre Marie Anne Noël et les héritiers Bellon. 22 juin 1733.

La demanderesse, femme Rodier de Lavergne, demeurera en possession des concessions ayant appartenu à Jean-Baptiste Bellon et qui ont été accordées par le Conseil, le 2 août 1725, moyennant 1 000 livres, dans le terme d'une année, pour le dédommagement tant de la valeur que des travaux faits par le dit Bellon.

12 (f° 11 r° et v°) Arrêt entre les Srs De Cossigny et d'Hermitte, 26 juin 1733.

De Cossigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef, demandeur, contre D'Hermitte, capitaine de la *Diane*. Le Conseil ordonne que les parties se pourvoient en France devant qui il appartiendra, pour raison des différends survenus entre eux à la Baie d'Antongil.

13 (f° 11 v° - 14 v°) Arrêt en faveur du Sr. Couturier contre les Boyer. 30 juin 1733.

Arrêt en faveur de Jeanne Gautrin, femme et fondée de procuration du Sr. Couturier, contre Nicolas, Pierre et Jean Boyer. Aux fins de constater les bornes d'une habitation.

14 (f° 14 v° - 16 r°) Arrêt en faveur de Basile Godefroy contre Marc de Ribeneire. 30 juin 1733.

15 (f° 16 r° - 18 r°) Arrêt entre Mr. le Procureur général et le Sr. Panon Lamarre. 1^{er} juillet 1733.

16 (f° 18 r° - 19 r°) Arrêt entre le Sr. d'Hermitte, et le nommé Clément Hervé. 2 juillet 1733.

D'Hermitte, capitaine de la *Diane*, demandeur, contre le nommé Clément Hervé, dit Chevalier, commis à la distribution des vivres du dit vaisseau, accusé d'avoir volé et de s'être saoulé avec les boissons appartenant au dit navire. Le Conseil ordonne plus ample information.

17 (f° 19 r° - 20 r°) Arrêt concernant le Sr. Cossigny. 4 juillet 1733.

18 (f° 20 r° et v°) Arrêt qui condamne le nommé Simon Godin à 100 piastres d'amende. 6 juillet 1733.

Simon Godin, charpentier, accusé d'avoir insulté dans les fonctions de son emploi, Roland Boutsoocq Dehaulme, employé de la Compagnie des Indes, condamné « sans qu'il soit besoin d'instruire plus amplement la procédure » à 100 piastres d'amende envers l'hôpital, un mois de prison et aux dépens, avec défense de récidiver sous peine de punition corporelle.

19 (f° 20 v° - 21 r°) Arrêt qui renvoie le procès du frère Ô Mailly, accusé par le Sr. d'Hermitte, à l'officialité de Vannes. 6 juillet 1733.

D'Hermitte, capitaine de la *Diane*, le Procureur du Roi joint, accusent le frère Eugène Ô Mailly, aumônier à bord du dit navire, d'invectives et d'ivrognerie.

20 (f° 21 r° - 22 r°) Arrêt qui joint les deux procès intentés contre le dit Clément Hervé. 6 juillet 1733.

Clément Hervé, dit Chevalier, commis à la distribution des vivres dans le vaisseau la *Diane*, accusé par D'Hermitte d'avoir volé 52 piastres à Isaac Le Thou, contremaître du *Neptune*. Le conseil ordonne que cette procédure soit jointe aux autres procédures criminelles intentées par Le Thou, contre le dit Hervé, pour les juger conjointement.

21 (f° 22 r° et v°) Arrêt qui déboute le Sr. Cossigny, ingénieur en chef, de sa requête civile. 8 juillet 1733.

L'arrêt du 26 juin 1733 sera exécuté selon sa forme et teneur.

22 (f° 22 v° - 23 v°) Arrêt définitif contre Jacques, esclave à Mr. Morel. 13 juillet 1733.

23 (f° 23 v° - 24 v°) Arrêt qui condamne le nommé Hervé au carcan et au bannissement. 13 juillet 1733³¹⁷.

24 (f° 24 v° - 25 r°) Arrêt en faveur des héritiers Desforges contre les Srs. Porliers. 21 juillet 1733.

Les Srs. Porliers frères, négociants en l'île de Ténériffe et leurs associés, demandeurs en restitution d'une somme de 6 000 piastres consistant en plusieurs effets et marchandises appartenant à la dite société pris par les forbans à bord de la *Dauphine* et recouvrée en espèces des dits forbans par Desforges Boucher, lieutenant de Roi en cette île, et Duronguët Letoullec, second major. Les demandeurs déboutés et condamnés aux dépens.

25 (f° 25 r° et v°) Arrêt d'homologation d'avis de parents des mineurs Pluchon. 11 août 1733.

Catherine Gigot nommée tutrice de Madeleine, Michèle et Marie Pluchon, âgées respectivement de 8, 7 et 2 ans. Enfants mineurs d'elle et de feu Pierre Pluchon, armurier de la Compagnie. Jean Hubert Posé nommé subrogé tuteur.

26 (f° 26 r° et v°) Arrêt définitif contre le nommé Jamets. 26 septembre 1733.

³¹⁷ Suite et fin de la procédure ouverte, supra, f° 21 r° - 22 r°, contre le dit Hervé, le 6 juillet dernier.

27 (f° 26 v°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Gonneau. 6 septembre 1733.

François Gonneau nommé tuteur de Marie et Hervé Gonneau, 6 ans et demi et cinq ans, enfants mineurs de lui et défunte Thérèse Baillif. Julien Gonneau nommé subrogé tuteur.

28 (f° 27 r°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Rivière. 12 octobre 1733.

Henry Rivière nommé tuteur de Joachim, François, Henry, Catherine et Marianne Rivière, enfants mineurs de lui et défunte Jeanne Mussard. Henry Mussard, aïeul maternel des enfants, nommé subrogé tuteur.

29 (f° 27 r° - 28 r°) Nomination de Mr. François Morel à l'office de Procureur général. 22 janvier 1733. Provisions de Conseiller Procureur général au Conseil Supérieur, Marly 23 janvier 1733. Enregistré à Bourbon. Décembre 1733.

30 (f° 28 r° - 28 v°) Arrêt entre Denis Lamer et la Dame Dumesnil. 30 décembre 1733.

31 (f° 28 v° - 29 r°) Arrêt d'absolution du Sr. Panon Lamarre. Du 30 décembre 1733.

32 (f° 29 r° - 33 v°) Arrêt qui déclare les Srs. Maupin, Giblot et Moret mal et follement intimés et condamne le Sr. de Bellecourt en 1 500 livres de dommages et intérêts. 30 décembre 1733.

33 (f° 34 r° et v°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents de Jean Fernand Cazanove. 7 janvier 1734.

Jean Fernand Cazanove nommé tuteur de Jean Fernand Cazanove, son fils mineur, de lui et défunte Louise folio, à l'effet de faire la vente d'une maison de bois équarri sise au Parc à Jacques appartenant à la communauté.

34 (f° 34 v°) Nomination de Gabriel Dejean, employé de la Compagnie, au poste de greffier pour tenir le plumitif au procès ou Henry Demanvieu, greffier du Conseil Supérieur, se trouve partie. 18 janvier 1734.

35 (f° 34 v° - 35 v°) Arrêt qui condamne le Sr. Desisles au paiement d'une lettre de change de 1 107 piastres 6 réaux par lui [tirée]. 18 janvier 1734.

Lettre tirée le 14 janvier 1733, à l'ordre de Puel, sur le Sr. Daraussin, payable fin décembre dernier.

36 (f° 35 v° - 36 v°) Arrêt qui ordonne qu'il sera plus amplement informé contre les nommées Catherine et Marguerite, négresses de Pierre Folio. 22 janvier 1734.

37 (f° 36 v° - 37 v°) Arrêt qui commet Gabriel Dejean pour informer par addition contre Bavière. 12 février 1734³¹⁸.

38 (f° 37 v°- 39 r°) Condamnation en appel du nommé Dianam, esclave de l'Ile de France. 12 février 1734.

39 (f° 39 r° - 40 r°) Arrêt définitif contre Mercure. 13 février 1734.

40 (f° 40 r° et v°) Arrêt qui renvoie absous le nommé Calache de l'accusation contre lui formée par le nommé Jean-Baptiste Ferry. 13 février 1734.

41 (f° 40 v° - 41 v°) Arrêt qui condamne pour fraude tant la succession Richard que le Sr. Lagourgue. 13 février 1734.

42 (f° 41 v° - 42 v°) Arrêt d'homologation d'avis de parents des mineurs Lavergne. Du vingt février 1734.

Marianne Noël nommée tutrice de Marie, Jean-Jacques, ses enfants, à l'effet de vendre un morceau de terre située à la Montagne au quartier de Saint-Gilles.

43 (f° 42 v° - 43 v°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Rivière. Du 22 février 1734.

François Rivière, capitaine de bourgeoisie du quartier Saint-Paul, nommé tuteur d'Antoine, Thérèse, Henry et Pierre Rivière, âgés respectivement de 17, 15, 13 et 12 ans, fils de lui et défunte Thérèse Mussard, son épouse en 1^{er} noces, à l'effet de vendre un emplacement situé sur Les Sables en ce quartier de Saint-Paul avec bâtiments meubles et immeubles.

44 (f° 43 v° - 44 r°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Auber. Du 1^{er} mars 1734.

Françoise Folio, veuve Pierre Auber, nommée tutrice de François, Marie, Augustin, Jean-Baptiste, Etienne, Julie, Antoine Auber, âgés de respectivement 15, 14, 12, 10, 9, 7 et 5 ans. Jacques Auber, bourgeois, nommé subrogé tuteur.

45 (f° 44 r° - 45 r°) Provision d'huissier à Jean-françois Rousseau, dit Saint-Martin. 1^{er} mars 1734.

Jean-françois Rousseau, dit Saint-Martin, natif de Béziers en Languedoc. Prestation de serment à la suite.

46 (f° 45 r° et v°) Arrêt d'homologation de l'avis des parents des mineurs Mollet. 2 mars 1734.

Pierre Mollet nommé tuteur de Pélagie, Henry et Hyacinthe Payet, âgés respectivement de 16, 12 et 9 ans, enfants mineurs de défunt Hyacinthe Payet et Geneviève Guichard sa veuve, épouse en seconde noces de Pierre Mollet. Subrogé tuteur : Jean-Baptiste Benard, leur cousin germain.

³¹⁸ Nous transcrivons dans ce troisième recueil les pièces de ce procès qui se trouvent en ADR. C° 2434. *Le Procureur général contre le Sieur Bavière, accusé d'avoir causé la mort d'une de ses esclaves par les coups qu'il lui aurait portés. 28 folios.*

47 (f° 45 v° - 46 r°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Hoarau. Du 2 mars 1734.

François Lallemand, dit Richard, nommé tuteur de François, Etienne, Joseph, Paul, Catherine et Jeanne Hoarau, âgés de respectivement 23, 21, 18, 15, 11 et 6 ans, enfants de défunt Etienne Hoarau et Barbe Payet, sa veuve, épouse de François Lallemand, dit Richard.

48 (f° 46 r° - 47 r°) Arrêt en faveur de Mr. Dorlet de Palmaroux et qui condamne le nommé René Moreau, dit Saint-Quentin, à 20 livres d'amende. 18 mars 1734.

49 (f° 47 r° - 48 r°) Arrêt d'homologation de l'avis de parents des mineurs Léger. Du 18 mars 1734.

André Rault nommé tuteur de Pierre Léger ; Augustin Panon, tuteur de Catherine Léger sa nièce ; Jacques Macé, chirurgien en ce quartier, tuteur de Michel Léger. A l'effet de procéder au partage des biens meubles et immeubles délaissés par Marie Esparon, leur mère, à son décès veuve de Jacques Léger.

50 (f° 48 r° - 49 r°) Arrêt en faveur de Marie Anne Noël et des mineurs Rodier de Lavergne, ses enfants. Du 18 mars 1734.

Le Conseil permet à Marie Anne Noël de faire procéder à l'inventaire des biens de la communauté entre elle et Isaac Jean Rodier de Lavergne, son époux, et l'autorise d'en prendre la moitié avec tous les avantages portés à son contrat de mariage. L'autre moitié revient à ses deux enfants, Jean-Jacques et Marie Anne Rodier de Lavergne, qui se partageront équitablement le reste selon la coutume de Paris.

51 (f° 49 r° - 50 v°) Arrêt qui condamne le Sr. d'Hermitte, capitaine du vaisseau « La Diane ». 3 avril 1734.

52 (f° 50 v° - 51 r°) Arrêt en faveur du Sr. Jacques Calvert, contre les mineurs Tarby. 28 avril 1734.

Les mineurs Tarby, représentés par Etienne Techer, en sa qualité de mari de Louise Tarby, condamnés à payer 2 889 livres 8 sols 8 deniers, pour le tiers des 8 668 livres 6 sols que, à la suite de malversations, les dits mineurs Tarby, par arrêt du Conseil Supérieur du 11 décembre 1732, avaient été condamnés à rembourser en trois ans au dit Calvert.

53 (f° 51 r° et v°) Arrêt en faveur du Sr. Paradis, ingénieur, contre le nommé Julien Saubois, tailleur d'habits. Du 30 avril 1734.

Le Conseil réduit les 40 piastres et demie auxquelles se montait le mémoire de façon et fournitures, à la somme de 30 piastres. Ordonne en outre qu'il sera fait une ordonnance de police pour le règlement du prix des ouvrages de tailleur.

54 (f° 51 v° - 52 v°) Arrêt contre le nommé Akel Mamat, condamné à être brûlé. 17 mai 1734.

55 (f° 52 v° - 54 r°) Arrêt contre François Floch, dit Saint-François, soldat, accusé d'avoir tué le nommé Guillaume Renault, matelot du navire le « Neptune ». Du 17 mai 1734.

56 (f° 54 r° et v°) Arrêt du même jour, qui surseoit à l'exécution.

57 (f° 55 r° - 56 r°) *Vingt-quatrième pièce. Arrêt définitif contre les nommés Nicolas, esclave, Thomas et Pierre Elgard et Edouard Robert. 18 mai 1734*³¹⁹.

58 (f° 56 r° - 57 v°) Arrêt qui condamne le nommé François, esclave du Sr. Artur, à être pendu. Du 18 mai 1734.

59 (f° 57 v° - 58 r°) Arrêt d'homologation de l'avis des parents des mineurs François Bachelier du 21 mai 1734.

Hyacinthe de Ricquebourg nommé curateur de François Bachelier, 21 ans, son beau-frère, à l'effet de l'entérinement des lettres d'émancipation obtenues par le dit, lequel ne pourra vendre, aliéner ni hypothéquer ses immeubles qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

60 (f° 58 v° - 59 r°) Avis d'homologation d'avis des parents du mineur Godin, du 7 juin 1734.

Marie-Jeanne Guerin, veuve de Simon Godin, charpentier, nommée tutrice de Jean-Louis Godin, 14 ans environ, enfant mineur. Jacques Aubray nommé subrogé tuteur.

61 (f° 59 r° et v°) Arrêt contre le nommé Cotte, esclave du Sr. Panon père. Du 2 juillet 1734.

62 (f° 59 v° - 60 v°) Arrêt d'entre Dame Lemaire et Etienne Geslain. Du 2 juillet 1734.

La dite Lemaire, épouse de Charles Tessier, condamnée à indiquer les bornes de l'habitation size entre la Ravine Charpentier et celle de Sainte-Marie, qu'elle a vendue à Etienne Geslain, charpentier.

63 (f° 60 v° - 62 v°) Arrêt de torture contre le nommé François Sara, noir de Guinée, de l'île de France, du 2 juillet 1734.

64 (f° 62 v° - 63 r°) Arrêt d'entre Dame Gouzeron Dumesnil et Denis Lamer, du 28 juillet 1734.

65 (f° 63 v° - 65 v°) Arrêt d'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 octobre 1733. Reçu au Conseil Supérieur le 6 octobre 1734.

Ensuite la teneur du dit arrêt. Les lettres et libelles anonymes envoyés par Feydeau Dumesnil en cette île de Bourbon seront brûlées par l'exécuteur de la Haute Justice dans la place où se font les exécutions ; le dit arrêt sera enregistré au greffe du Conseil Supérieur ; copies seront faites et envoyées dans tous les quartiers de l'île et au Conseil Provincial de l'île de France pour y être lues, publiées et affichées aux portes des églises à l'issues des messes paroissiales par les capitaines des quartiers.

³¹⁹ Nous transcrivons dans ce troisième recueil les pièces de ce procès qui sont en ADR. C° 2436. 44 f°. Le jugement définitif est en ADR. C° 2519, f° 55 r° - 56 r°.

66 (f° 65 v° - 66 r°) Arrêt d'entre les Srs. Lambillon, et Chassin. Du 6 octobre 1734.

Chassin condamné à payer à Mathieu Lambillon, enseigne des troupes de cette garnison, la somme de 220 piastres portée dans un billet en date du 20 août 1733, et aux dépens.

67 (f° 66 r° et v°) Arrêt en faveur du Sr. Du Trévou. Du 6 octobre 1734.

68 (f° 66 v° - 67 v°) Arrêt de mort contre le nommé Denis, esclave de Jean-Baptiste Bellon, du 6 octobre 1734.

69 (f° 67 v° - 69 v°) Arrêt contre les nommés Jouhan et Louise, sa femme, esclaves d'Henry Rivière. Du 6 octobre 1734.

70 (f° 69 v° - 70 v°) Arrêt entre les tuteurs des mineurs Desforges et le Sr. Antoine Touchard, du 13 octobre 1734.

Nicolas Gouron, tuteur d'Antoine Desforges Boucher, fils du 1^{er} lit ; Melchior François Lagrenée, tuteur des quatre enfants du second lit, contre Antoine, dit Desforges, fils naturel de Marie Touchard, veuve Grimaud, et de père inconnu. Le Conseil donne acte aux parties de leurs demandes et acquiescements réciproques. En conséquence il est défendu au dit Antoine Touchard, ci-devant surnommé Desforges, de signer et prendre à l'avenir, tant lui que ses enfants, le nom de Desforges.

71 (f° 70 v° - 71 v°) Arrêt entre M. Dusart et Antoine Chevalier. 22 octobre 1734.

72 (f° 71 v° - 73 v°) Arrêt portant règlement pour les chirurgiens. 11 novembre 1734.

73 (f° 73 v° - 78 r°) Arrêt portant règlement pour les ouvriers. 11 novembre 1734.

74 (f° 78 r° et v°) Arrêt en faveur du Sr. Macé. 11 octobre 1734.

Jacques Macé, ancien chirurgien en cette île, demande que la procuration passée devant L[...] et Louvel, notaires à Saint-Malo par le Sr. Noizet, apothicaire au même lieu, à l'effet de toucher du garde-magasin général de cette île, la somme de 119 livres 1 sol 5 deniers qui lui est due, soit réputée ferme et valable, pour avoir été passée, le 6 novembre 1733, alors que, par erreur, elle a été datée de 1734.

75 (f° 78 v° - 80 r°) Arrêt entre les tuteurs des mineurs Desforges et François Nativel. 11 novembre 1734.

Contestation des parties au sujet d'un terrain concédé le 12 novembre 1731 par le Conseil Supérieur à François Nativel, terrain situé à l'Etang du Gol et dont les héritiers Desforges réclament la propriété. Le conseil avant de faire droit demande à ce que les terrains en question soient vus et visités par experts dont les parties conviendront.

76 (f° 80 r° - 82 r°) Arrêt contre le nommé François Sarra, noir esclave de Louis Vivien. 12 novembre 1734.

77 (f° 82 r° - 85 r°) Arrêt contre le nommé Louis le Roy, dit La Chapelle, serrurier de l'île de France. 12 novembre 1734.

78 (f° 85 r° - 86 v°) Arrêt entre les Srs. Courault et Dains. 17 novembre 1734.

Etienne Joseph Courault demande à être dédommagé de l'incendie survenu dans son habitation située au Pays des Nêfles, attenante à celle de Dains, qu'il soit nommé des experts pour mesurer son terrain, et qu'il soit décidé si les deux cent trente pas de terrain qui a été vendu par Germain Payet sont pas géométrique ou pas communs.

Avant de faire droit quant au fond, le Conseil nomme Dusart de la Salle, commissaire pour dire si l'incendie est survenu « par la faute du Sr. Dains, de son commandeur ou de ses nègres », en faire l'estimation, pour en dresser procès-verbal³²⁰. Des bornes fixes de pierre seront posées entre leurs terrains, après que les experts auront constaté la quantité de terrain dont chacun est propriétaire.

79 (f° 86 v° - 88 v°) Arrêt en faveur des mineurs Tarby, contre le dit Sr. Richard Deybel. 17 novembre 1734.

Evocation de l'arrêt rendu au Conseil le 11 décembre 1732³²¹. Contestation entre les héritiers Tarby et Richard Deybel, au sujet d'un terrain sis à Sainte-Marie. Deybel videra le dit terrain dans un mois à compter du jour de la signification du présent arrêt, et les héritiers Tarby seront rétablis en pleine propriété du dit héritage situé à Sainte-Marie...

80 (f° 88 v° - 89 v°) Arrêt entre les Srs. Charles Hébert et Jacques Collet, du 19 novembre 1734.

Le Conseil a déclaré nul l'écrit sous seing privé portant vente par le dit Jacques Collet au dit Charles Hébert du dit morceau de terre au Boucan de Laleu, en date du 26 octobre dernier, et condamne Collet à 80 livres de dommages et intérêts, et le dit Hébert en trente livres d'amende envers l'hôpital de ce quartier.

81 (f° 89 v° - 90 r°) Arrêt qui permet à Charles Isnard, dit Desmarais, d'affranchir la nommée Andrée, son esclave. 27 novembre 1734.

82 (f° 90 r° - 97 v°) Arrêt entre les Srs Courault et Dains, du 29 novembre 1734, et homologation d'un procès-verbal³²².

L'incendie a été causé par le feu à « des tas de coton et de paille de mil et autres broussailles » que Dains a fait mettre « au vent de terre », sur son habitation à un défriché appartenant à l'habitation Courault. Dains condamné à deux cents livres de dommages et intérêts envers Courault et aux dépens. Procès-verbal de mesurage et plantage de bornes, dont la teneur figure ensuite, homologué.

83 (f° 97 v° - 100 r°) Arrêt en faveur du Sr. de Bellecourt, contre le nommé Robert Coupé, de l'Île de France. 29 novembre 1734.

84 (f° 100 r° et v°) Arrêt en faveur de M. L'abbé Dupré contre le Sr. Brousse de Gersigny. 14 décembre 1734.

³²⁰ Voir son homologation Infra, f° 90 r° - 97 v°. Arrêt entre les Srs Courault et Dains, du 29 novembre 1734, et homologation d'un procès-verbal.

³²¹ ADR. C° 2517, p. 202-206. Résumé de cet arrêt dans la table du registre, au n° 276, dans : Robert Bousquet. *Dans la Chambre du Conseil..., 1724-1733, op. cit.*, p. 32.

³²² Voir la requête en dédommagement de l'incendie Supra, f° 85 r° - 86 v°. Arrêt entre les Srs. Courault et Dains. 17 novembre 1734.

85 (f° 100 v° - 101 v°) Arrêt en faveur du Sieur de Bellecourt, contre Louis Breget ou Levacher. 21 décembre 1734.

Le Conseil a ordonné que Louis Breget, dit Saint-Louis et à présent nommé Levacher, passera à la dite Ile de France sur le premier navire qui y fera voile de cette île.

86 (f° 101 v° -103 r°) Arrêt en faveur de Sr. Louis Paradis contre le Sr. Procureur du Roi au Conseil Provincial de l'Ile de France. 21 décembre 1734.

Le Conseil Supérieur de Bourbon a mis et met la sentence dont est appel au néant et a déchargé et décharge Louis Paradis, ingénieur pour la Compagnie des Indes, aux îles de France et de Bourbon, de l'accusation contre lui intentée par devant le Conseil Provincial de l'île de France à la requête du Procureur général du Roi, et le met hors de Cour et de procès.

87 (f° 103 r° et v°) Arrêt entre les Srs. Dains et Courault. 23 décembre 1734.

Dains appelant de la taxe de dépens du deux du présent mois, par sa requête du trois du dit mois. Le Conseil a réduit et modéré la dite taxe de frais et dépens, suivant le mémoire du deux décembre 1734, à la somme de 149 livres.

88 (f° 103 v° - 104 r°) Arrêt d'homologation d'avis de parents et amis pour Jean Mathurin Macé. 28 décembre 1734.

Melchior François Lagrenée, bourgeois de ce quartier, nommé tuteur de Jean Mathurin Macé, vingt ans environ, fils de Armel Macé, marchand à Hennebont en Bretagne, et d'Hélène Bleuf, sa femme, à l'effet d'accepter une donation entre vifs que Jacques Macé, son oncle, chirurgien en cette île, entend lui faire de plusieurs morceaux de terre situés en cette île avec les habitations et bâtiments étant dessus, pour en jouir dès à présent, à la charge de payer à Guy François Macé, autre neveu du dit Jacques Macé 1 700 piastres.

89 (f° 104 r° - 105 r°) Arrêt en faveur d'Alain Dubois contre les Srs. Daraussin et Girard. 28 décembre 1734.

Jean Daraussin, employé de la Compagnie des Indes, demandeur. André Girard, ancien employé de la Compagnie, Alain Dubois, armurier, défendeurs. Alain Dubois mis hors de Cour et de procès. Daraussin et Girard Condamnés à payer par moitié les frais de mesurages du terrain contesté. Girard condamné à payer les droits de lods et ventes à la Compagnie pour l'acquisition par lui faite du dit Dubois moyennant 1 960 livres. Daraussin condamné aux dépens.

90 (f° 105 v° - 106 r°) Arrêt du Conseil en faveur de François Faure, dit Latour. 20 janvier 1735.

91 (f° 106 r° -107 r°) Arrêt du Conseil contre le Sr. Courault. 20 janvier 1735.

Le Conseil ordonne qu'Etienne Joseph Courault soit mandé en la Chambre du Conseil Supérieur pour, qu'en sa présence, sa requête soit lacérée par un huissier. Courault déclarera à haute et intelligible voix que malicieusement et témérairement il a manqué au respect qu'il doit au Conseil par les expressions fausses et calomnieuses qu'il a insérées dans sa dite requête contre l'équité de Messieurs du Conseil et qu'il en demande pardon à Dieu, au Roi et à la Justice. Défenses lui sont faites de récidiver sous plus grandes peines. Condamné à 10 livres d'amende envers l'hôpital.

92 (f° 107 r° - 108 r°) *Arrêt du Conseil qui condamne Jérôme à être pendu et Jasmin à être flétri de la fleur de lys.* 20 janvier 1735.

93 (f° 108 r° - 109 r°) *Avis de parents pour les mineurs Lavergne.* 24 janvier 1735.

Marie Anne Noël, épouse Isaac Jean Rodier de Lavergne, lieutenant d'infanterie, absent de cette île depuis plusieurs années, nommée tutrice de leurs enfants mineurs, à l'effet de vendre un morceau de terre situé à la Montagne Saint-Paul, de 35 gaulettes de largeur par le bas, sur 15 par le haut, et 164 de hauteur, pour la somme de 800 piastres, et de, sur le champ, faire l'emploi en faveur de ses deux enfants de la moitié du prix de la dite vente pour l'achat d'une terrain située à la Rivière d'Abord, qui lui est offert moyennant 400 piastres, de 11 gaulettes de large et en hauteur : depuis la Commune du bord de la mer jusqu'au sommet de la montagne.

94 (f° 109 r° - 110 r°) *Arrêt entre Thomas Compton et le Sr ; Caillou.* 28 janvier 1735.

Le Conseil met les parties hors de Cour et de procès, et fait défenses aux dits Caillou et femme Compton de s'injurier à l'avenir sous les peines portées par les ordonnances. Dépens compensés.

95 (f° 110 r° et v°) *Arrêt en faveur de M. Villarmoy contre le Sr. Duplessy.* 1^{er} janvier 1735.

Villarmoy demandeur aux fins que Jean Jacquelin Duplessis fournisse au magasin de la Compagnie 1 200 livres de café en paiement d'une lettre de change de 100 piastres à lui délivrée par le caissier général de la Compagnie. Duplessis condamné au paiement de la dite somme en espèces sonnantes ou en café, et aux dépens.

96 (f° 110 v° - 111 v°) *Arrêt d'homologation d'avis de parents et amis des mineurs du second mariage de feu M. Desforges Boucher.* 14 février 1735.

Melchior François Lagrenée, nommé tuteur des dits mineurs : Marie Anne, Elisabeth, Jacques et Madeleine, ses neveux et nièces.

97 (f° 111 v° - 112 r°) *Arrêt d'homologation d'avis de parents de Thérèse et Louise Mollet.* 21 février 1735.

Augustin Panon fils, nommé tuteur de Thérèse Mollet, 16 ans, femme de François Bachelier, mineur d'environ 22 ans. Nicolas Polet (Pauillet), nommé tuteur de Louise Mollet, sa soeur âgée d'environ 13 ans, toutes deux filles mineures de défunts Antoine Mollet et Geneviève Hoarau.

98 (f° 112 r°) *Nomination comme adjoint au Conseil Supérieur de Roland Boutsauhaut Deheaulme (sic), employé de la Compagnie, et prestation de serment.* 28 février 1735.

99 (f° 112 v° - 113 v°) *Arrêt qui condamne les nommés Jouan, Germain et Gaétan.* 28 mars 1735.

100 (f° 113 v° - 114 r°) *Arrêt de torture contre le nommé Simon, esclave du Sr. Chassin.* 28 mars 1735.

101 (f° 114 r° et v°) Nomination comme adjoints de Gabriel Dejean et Roland Boutsoocq Deheaulme, employés de la Compagnie. 16 avril 1735.

102 (f° 114 v° - 115 r°) *Arrêt contre les nommés René, Etienne, Geneviève, et Lafleur.* 16 avril 1735.

103 (f° 115 r° et v°) *Arrêt de mort contre le nommé Simon, esclave du Sr. Chassin.* 16 avril 1735.

104 (f° 115 v° - 116 v°) *Arrêt contre Pierre Bourgeois et Jean Marchand.* 16 avril 1735.

105 (f° 117 r° et v°) *Arrêt contre Pierre Techer et le nommé Martin, esclave d'Emmanuel Techer.* 18 avril 1735.

106 (f° 117 v° - 118 r°) Arrêt en faveur de François Lelièvre, contre Louise Nativel, veuve Cadet. 19 avril 1735.

La dite veuve doit à Lelièvre 1 949 livres 16 sols du principal, pour partie de la vente par Jean Cazanove du quart de la terre acquise de François Gachet, size à la Rivière d'Abord, avec ses esclaves et les choses mobilières. Contrat passé par devant M^e. François Morel, le 19 septembre 1731. Contrat de vente de Gachet à Cazanove, puis de Cazanove à Louise Nativel, du 25 septembre 1731. Compte fait entre Cazanove et Lelièvre par devant M^e. Louis Morel, le 6 novembre 1732, où il apparaît que Lelièvre est effectivement demeuré créancier de Louise Nativel de la dite somme. Louise Nativel, veuve Antoine Cadet, condamnée à payer la dite somme.

107 (f° 118 v°) Arrêt en faveur de Nicolas Jeanny, contre le Sr. Lagourgue. 2 juin 1735.

Pour que Lagourgue lui paye les augmentations de maçonnerie qu'il a faites à une maison sur son habitation à Bernica et lui tienne compte des journées qu'il n'a pu travailler, faute de lui avoir fourni les matériaux nécessaires. Lagourgue condamné à payer à Nicolas Jeanny, maçon, 15 piastres pour l'augmentation du travail à lui demandé. Hors de Cour pour les autres chefs. Dépens compensés.

108 (f° 118 v° - 119 v°) Arrêt en faveur du Sr. Dussart contre Antoine Chevalier. 4 juin 1735.

Antoine Chevalier condamné à payer à François Dusart de La Salle, Conseiller et notaire, et Jean-Baptiste Grignon, marchand à Paris, 666 piastres 48 sols pour le sixième et premier paiement des 4 000 piastres, prix de la vente d'une habitation size à l'Hermitage et autres choses mobilières portées au contrat de vente passé devant Brenier, le 1^{er} juin 1734.

109 (f° 119 v° - 120 v°) *Arrêt qui condamne les nommés Indien, esclave à la veuve Kérourio, Hercule et Bernard, esclaves de Georges Noël père et fils.* 7 juin 1735.

110 (f° 120 v°- 121 r°) Arrêt en faveur de Jacques Collet, contre Jean-Baptiste Ricquebourg, es nom. 10 juin 1735.

Collet veut être remboursé de 60 piastres en dédommagement du défaut de largeur de dix gaulettes constaté à un terrain qui lui a été donné à la suite d'un échange, par acte du 13 avril 1731. Jean-Baptiste Ricquebourg, tuteur des enfants et héritiers Henry

Ricquebourg, est condamné à verser au crédit de Collet 50 piastres en fournitures aux magasins de la Compagnie.

111 (f° 121 r° et v°) Arrêt entre les héritiers Ricquebourg et les héritiers Bellon. 10 juin 1735.

Reconnaissance des anciennes bornes qui séparent les terres des dits Ricquebourg et Bellon, au Guillaume, et qu'ils avaient eux-mêmes désignées, le 10 avril 1719, lors du partage des dites terres entre les parties. Plantage de nouvelles bornes aux mêmes endroits.

112 (f° 121 v° - 122 v°) Arrêt entre le Sr. Duplessy et le Sr. Thomas Dachery, es nom. 10 juin 1735.

Thomas Compton demandeur et opposant à la saisie d'une habitation size à Sainte-Marie faite à la requête de Louise Henriette Pilavoine, femme de Jean Jacquelin Duplessis, représentée par Philippe Dachery, en vertu d'un arrêt du Conseil de Pondichéry, du 19 novembre 1734, et dont il se prétend propriétaire. Avant de faire droit, le Conseil demande à Compton de fournir ses contrats sous huitaine.

113 (f° 122 v° - 123 r°) Arrêt entre Nicolas Paulet, Charles Hébert et les Ricquebourgs. 13 juin 1735.

Reconnaissance des bornes des terrains situés entre la Ravine à Hibon et celle du Pont, et estimation des dommages causés à leurs caféiers coupés et ébranchés. Le Conseil condamne les Srs. Hyacinthe et Jean-Baptiste Ricquebourg frères, Henry Hibon et Julien Gonneau à payer à Nicolas Paulet 75 livres de café, à Simon Devaux 60 livres de café, à Charles Hébert 105 livres de Café, à Antoine Maunier, es nom, 75 livres de café, et à Joseph Gonneau 150 livres de café, pour leur tenir lieu de dommages et intérêts. Condamnés en outre à 50 livres d'amende applicable à l'hôpital de Saint-Paul.

114 (f° 123 r° - 126 v°) Arrêt entre Nicolas Paulet, Charles Hébert et les Ricquebourgs. 17 juin 1735.

Le Conseil homologue le procès-verbal de plantage de bornes de pierre sur les terres d'entre les parties, au Guillaume. Ensuite la teneur du dit procès-verbal.

115 (f° 126 v° - 127 r°) Arrêt entre François Nativel et les tuteurs des mineurs de feu M. Desforges. 20 juin 1735.

Le Conseil invite les tuteurs à exécuter dans les trois mois l'arrêt contradictoire qui a été rendu entre eux et Nativel, le 11 novembre 1734, sinon ils seront déboutés de leurs demandes et le dit Nativel maintenu dans la pleine propriété du terrain à lui concédé par contrat, le 12 novembre 1731.

116 (f° 127 r° - 128 r°) Arrêt entre Jean Cazanove et Pierre Cadet et autres. 22 juin 1735.

Cazanove comme tuteur de feu Jean Cazanova, son fils, et de défunte Louise Folio, sa femme, demande qu'il lui soit permis d'assigner conjointement Pierre Cadet et les propriétaires des terres situées entre la Ravine de la Forge et celle de Bois Joli ou Bourdonnière, pour les mesurer et y poser des bornes. Le conseil ordonne d'assigner les parties intéressées et de nommer des experts afin de procéder au partage des dites terres.

117 (f° 128 r°- 129 r°) Homologation d'avis de parents pour les enfants de Mr. Desforges. 25 juin 1735.

Jean Saint-Lambert Labergis, ancien Procureur général du Roi du dit Conseil, nommé tuteur d'Antoine Desforges Boucher, 19 ans, fils mineur de Antoine Desforges Boucher et de Renaude Gourron, son épouse en premières noces, est autorisé à retenir sur le

produit des biens du dit mineur 400 livres par an d'indemnité et à passer un acte d'engagement devant notaire avec Charles Isnard, dit Des Marais, pour être économe des dits biens pendant cinq ans, au quart du produit net d'iceux³²³.

118 (f° 129 r° et v°) Arrêt entre Jean Hubert Pozé et le Sr. Girard. 30 juin 1735.

Les parties demandent qu'il soit procédé au mesurage et posage de bornes de pierre stables sur les terres qui leur appartiennent à la Rivière d'Abord jusqu'à celle des Roches. En outre Pozé demande à être indemnisé du défriché que Girard y aurait fait indûment. Le conseil avant de faire droit ordonne les mesurages et plantages de bornes en pierre sur les terres dont il est question.

119 (f° 130 r° et v°) Homologation d'avis de parents des mineurs Elgard. 2 juillet 1735.

Nicolas Paulet nommé tuteur de Thomas, Pierre et Henry Elgard, âgés de respectivement 24, 22 et 19 ans. Yves Le Gouarzin, nommé tuteur de Charlotte Elgard, sa femme, 16 ans ; tous enfants mineurs de défunts Thomas Elgard et Raphaëlle Royer.

120 (f° 130 v° - 131 v°) Homologation d'avis de parents pour les mineurs de feu Sr. Lagrenée. 7 juillet 1735.

Demoiselle Rose Duhamel, veuve de Melchior François Lagrenée, nommée tutrice de Simon, âgé de plus de cinq ans et Pierre Benoît, âgé de près de trois ans, enfants mineurs du défunt et d'elle, à l'effet de vendre les biens immeubles situés en cette île, afin d'acquitter des dettes passives dont ils sont redevables et notamment de 12 000 livres pour crédits faits au dit défunt par la Compagnie des Indes dans ses magasins en cette île. Jacques Macé nommé subrogé tuteur.

121 (f° 131 v° - 132 r°) Arrêt entre François Lautret, la veuve Noël et la veuve Duhai. 11 juillet 1734.

Le Conseil ordonne que la veuve Catherine Duhai donnera un chemin particulier à la veuve et héritiers Pierre Noël et à François Lautret seulement, pour monter à leur habitation à Saint-Gilles, où ils pourront passer : eux, leurs esclaves et bêtes de charge.

122 (f° 132 r° - 134 r°) *Edit de Création du Conseil Supérieur de l'Île de France. Fontainebleau, le 12 novembre 1734. Bourbon, le 15 juillet 1735.*

123 (f° 134 r° et v°) *Nomination du Sr. Mahé de La Bourdonnais pour Gouverneur des Îles de Bourbon et de France. Paris, 8 novembre 1734.*

124 (f° 134 v° - 135 v°) *Provisions de Gouverneur général des Îles de France et de Bourbon pour le Sieur Mahé De La Bourdonnaye. Fontainebleau, 10 novembre 1734.*

125 (f° 135 v° - 137 r°) *Arrêt qui condamne la nommée Brigitte, à être pendue, et ordonne que Saindevaize et Brigitte soient appliquées à la torture. 23 juillet 1735.*

³²³ Au sujet du dit Isnard, voir supra ADR. C° 2519, f° 89 v° - 90 r°. *Arrêt qui permet à Charles Isnard, dit Desmarais, d'affranchir la nommée Andrée, son esclave. 27 novembre 1734.*

126 (f° 137 r° - 138 v°) *Arrêt qui condamne Saindevaize et Brigitte. 25 juillet 1735.*

127 (f° 138 v° - 139 r°) *Arrêt d'homologation d'avis de parents pour Marie Louise de Laval. 1^{er} août 1735.*

Jean-Baptiste de Laval, capitaine des troupes de cette garnison, nommé tuteur de Marie-Louise de Laval, sa fille, 8 ans environ, et de Louise Auber, son épouse, à l'effet d'accepter la donation entre vifs que Messire Pierre Benoît Dumas, Commandant général des établissements français aux Indes, Gouverneur des ville et fort de Pondichéry, ci-devant Gouverneur de Bourbon et Président du Conseil Supérieur y établi, entend faire à la dite mineure, filleule de Dame Marie Gertrude Vanzill, son épouse, de quatre morceaux de terre propre à planter riz et blé, situés le long de l'Étang de Saint-Paul, pour en jouir en toute propriété, sous la réserve de l'usufruit en faveur de Jacques Auber père, son aïeul maternel.

128 (f° 139 v°) *Nomination comme adjoint au Conseil Supérieur de Gabriel Dumas, employé de la Compagnie, pour juger Martin, esclave de Guillaume Mercier, dit d'Alençon. 9 août 1735.*

129 (f° 139 v° - 140 r°) *Arrêt de mort contre Martin, esclave de Guillaume Lemercier. 9 août 1735.*

130 (f° 140 r° - 141 v°) *Arrêt d'homologation d'avis de parents des mineurs Elgard. 11 août 1735.*

Simon Devaux père nommé tuteur de Thomas Elgard, âgé de près de 24 ans ; Georges Noël père, tuteur de Pierre Elgard âgé de 22 ans ; Nicolas Paulet, tuteur de Anne Elgard âgée de 9 ans ; Yves le Goarzin, tuteur de Charlotte Elgard, sa femme, âgée de 16 ans ; Antoine Avril, tuteur de Henry Elgard âgé de 8 ans, enfants mineurs de Thomas Elgard, bourgeois de cette île et de Raphaëlle Royer, sa femme en premières noces. A l'effet de procéder au partage des biens délaissés par feu Thomas Elgard et les deux communautés d'entre lui et Raphaëlle Royer, sa première femme, et Madeleine de La Run, sa seconde femme et sa veuve. Les 1 500 livres, que le défunt a reçues de sa seconde femme par contrat de mariage, lui seront rendues par préférence³²⁴.

131 (f° 141 v°) *Nomination de Gabriel Dejean comme adjoint au Conseil Supérieur pour juger Philippe, esclave appartenant à Etienne Baillif. 17 août 1735.*

132 (f° 141 v° - 142 r°) *Arrêt qui condamne Philippe, esclave d'Etienne Baillif. 17 août 1735.*

133 (f° 142 v°) *Nomination pour adjoints au Conseil, afin de juger Charles, esclave à la Demoiselle Girard, de : Jean Saint-Lambert Labergris, ancien Procureur général du Roi du dit Conseil Supérieur, Roland Boutsoocq Deheaulme, employé de la Compagnie, et Jacques Macé, ancien chirurgien major pour la Compagnie au quartier de Saint-Paul. 29 août 1735.*

³²⁴ Voir infra : f° 154 v° - 155 v°. *Arrêt pour la vente de l'emplacement du Sr. Thomas Elgard. 31 octobre 1735.*

134 (f° 142 v° - 143 r°) *Arrêt qui condamne Charles, esclave de la Demoiselle Girard. 29 août 1735.*

135 (f° 143 v° - 144 r°) Homologation d'avis de parents des mineurs de Laurent Hoareau. 19 septembre 1735.

Louise Fontaine, veuve Laurent Hoareau, nommée tutrice de Laurent et Ursule Hoarau, âgés de respectivement 11 et 9 ans. Noël Hoareau, leur oncle paternel, nommé subrogé tuteur. A l'effet de procéder au partage des biens délaissés au décès d'Etienne Hoarau père, aïeul paternel des dits mineurs héritiers.

136 (f° 144 r° - 145 r°) Commission de Directeur général du commerce à l'Ile de Bourbon pour le Sr. L'Emery Dumont. Paris, 20 janvier 1735.

Au bas : nomination du même au poste de premier Conseiller au Conseil Supérieur de Bourbon et être chargé du gouvernement civil en la dite île, et à présider le dit Conseil en l'absence de La Bourdonnais. Paris, le 23 décembre 1734.

Au bas : Provisions de premier Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile de Bourbon pour le Sieur L'Emery Dumont. Versailles, le 26 décembre 1734. Enregistré à Bourbon, le 1^{er} octobre 1735.

137 (f° 145 v° - 146 r°) Nomination de la Compagnie des Indes en faveur de Pierre André D'Héguerty pour remplir la place de Conseiller, Procureur général du conseil Supérieur de l'Ile de Bourbon. Paris 24^e décembre 1734.

Au bas : Provisions de Conseiller Procureur général au Conseil Supérieur de l'Ile de Bourbon pour le Sieur D'Héguerty. Versailles, 28 décembre 1734. Registré à Saint-Paul, le 1^{er} octobre 1735.

138 (f° 146 r° et v°) *Arrêt contre les nommés Sanssoucy et Pesche. 6 octobre 1735.*

139 (f° 147 r° - 148 r°) Arrêt d'homologation d'un désistement de société par M. de La Feuillée, en faveur du Sr. Vincent Sicre. 12 octobre 1735.

Jean Marie Briand de La Feuillée, capitaine des vaisseau de la Compagnie des Indes, ancien commandant de la *Badine*, commandant le *Jupiter*, actuellement en rade de Saint-Paul. Vincent Sicre, ancien officier des troupes entretenues pour la garde de cette île. Donation et constitution de société entre les parties, du 2 avril 1728, de la moitié d'un terrain situé entre la Ravine Jean Vincendo et la Rivière Dumats, concédé au dit Vincent Sicre par le Conseil Supérieur, par contrat du 4 décembre 1727. Le Conseil décharge La Feuillée de tout recours successoral que la Compagnie des Indes pourrait prétendre contre lui. Ensuite la teneur des dites donation, société et désistement d'icelles.

140 (f° 148 v° - 149 r°) *Arrêt en faveur de Louis Varin, dit Saint-Denis. 19 octobre 1735.*

141 (f° 149 r°) Avis de parents et amis de Jacques Guyon. 19 octobre 1735.

Claude Potin, habitant, nommé tuteur de Jacques Guyon, âgé d'environ 5 ans, fils mineur de défunts Jacques Guyon, dit Tourangeau, décédé en cette île, commandeur sur l'habitation de M. de Marquaysac, officier des vaisseaux du Roi, et de Marie-Madeleine Nivet, sa femme³²⁵.

142 (f° 149 r° et v°) Nomination du Sr. Macé pour tuteur des mineurs de feu Sr. Lagrenée. 22 octobre 1735.

Jacques Macé, chirurgien en cette île, nommé tuteur de Simon et Pierre Benoît Lagrenée, âgés respectivement de plus de 5 ans et de près de 3 ans, enfants mineurs de défunt Melchior François Lagrenée, bourgeois de cette île, et Rose Duhamel, sa veuve, à l'effet de renoncer à la succession de leur dit père, attendu qu'elle leur est plus onéreuse que profitable³²⁶.

143 (f° 149 v° - 150 v°) Arrêt qui nomme le Sr. Deheaulme pour procureur à la succession de feu Sr. Lagrenée. 25 octobre 1735.

Rose Duhamel demande à ce qu'il soit nommé un curateur à la dite succession contre lequel elle puisse exercer ses droits sur les biens de la dite succession en vertu de son contrat de mariage passé devant Aubert et Couillandre, notaires à Lorient en Bretagne, le 2 janvier 1726.

144 (f° 150 v°) Arrêt en faveur de François Garnier, dit Vernon. 25 octobre 1735.

145 (f° 151 r°) Arrêt en faveur de Marie Michelle Didion. 25 octobre 1735.

Michel Didion, dit Belair, expose qu'il a été fait par Anne Bellon, veuve Isaac Béda, donation de 100 écus à sa fille Marie Michelle, par acte passé devant François Morel, notaire, le 6 décembre 1727, laquelle donation se trouve entre les mains de la Compagnie chargée de payer les dettes de la dite veuve Béda. Le Conseil ordonne que les 100 écus seront passés au compte de la dite Marie Michelle Didion, laquelle jouira de l'escompte accordé par règlement du Conseil du 18 juillet dernier, en fournissant pour la valeur de 50 livres de vivres au magasin de la Compagnie.

³²⁵ Jacques Guyon, commandeur, + : 28/12/1733, 30 ans, à Saint-Pierre, noyé. Sa veuve Marie Madeleine Nivet se remarie avec Claude Potin, lui-même commandeur, x : 7/6/1734 à Saint-Pierre. Ricq. p. 1230, 2330. Pour ces deux commandeurs voir Robert Bousquet. *Les esclaves et leurs Maîtres...*, op. cit., livre 2, chapitre 3, p. 215-330. tableau 3.16.

Jacques de Marquaysac : officier de la marine du Roi (1713), officier des vaisseaux de la Compagnie (1727-1739), Chevalier de Saint-Louis (1742), mort en 1756. Philippe Haudrière. *La Compagnie française des Indes...*, op. cit., 2 t. t. 1, p. 403, n° 228, 404, 407 n° 276. Capitaine commandant le *Solide* : 23 février 1727-11 août 1738 ; le *Duc de Chartres* : 15 mars 1729-28 mai 1731 ; La *Duchesse* : 1^{er} février 1732-16 août 1733 ; l'*Apollon* : 10 février 1734-1^{er} septembre 1735. Albert Loughon. *Le mouvement maritime aux Iles de Bourbon et de France, pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1725-1735)*. Couderc. Nérac. 1958. p. 37, 49, 77, 96.

³²⁶ Voir infra : f° 151 v° - 152 r°. Arrêt entre la Dame Lagrenée et le Sr. Deheaulme, 29 octobre 1735.

146 (f° 151 v° - 152 r°) Arrêt entre la Dame Lagrenée et le Sr. Deheaulme, 29 octobre 1735.

Deheaulme, curateur de la succession Lagrenée. Rose Duhamel, veuve Melchior François Lagrenée, créancière de sa succession, pour la reprise de ses dot, douaire, préciput et autres conventions matrimoniales. Le Conseil déclare le contrat de mariage passé entre les parties, devant Auber et Couillandre, à Lorient, le 2 janvier 1726, exécutoire contre le dit curateur. En conséquence, ordonne de payer la demanderesse de 28 000 livres de dot et préciput, et, en outre du douaire, y porter avec les arrérages et intérêts, tous les effets mobiliers et immobiliers délaissés par le dit défunt, tant en France qu'en cette île, contenus en l'inventaire dressé après son décès, les 8 et 9 juillet derniers et jours suivant. A la charge par la dite veuve de payer à la Compagnie des Indes la somme de 4 000 livres 19 sols 2 deniers dues par la dite succession pour crédits faits au défunt, et autres dettes mobilières et immobilières de la succession de son dit mari, sur le montant du prix des ventes qu'elle a déclaré vouloir faire judiciairement des biens meubles et immeubles délaissés par le dit³²⁷.

147 (f° 152 v° - 154 v°) Arrêt entre les Srs. Morel et De Fortia. 29 octobre 1735.

Le Conseil homologue le procès-verbal de mesurage et plantage de bornes, du 22 avril 1733, pour séparer les terres des deux parties situées à La Saline. Ensuite la teneur des dites requêtes et procès-verbal de mesurage.

148 (f° 154 v° - 155 v°) Arrêt pour la vente de l'emplacement du Sr. Thomas Elgard. 31 octobre 1735.

Le Conseil autorise les tuteurs des cinq enfants et héritiers Elgard à procéder au partage général des biens délaissés par défunts Thomas Elgard et Raphaëlle Royer et Madeleine de La Run, sa femme en secondes noces, et à procéder à la vente aux enchères de l'emplacement situé sur les Sables à Saint-Paul, comme des bâtiments étant dessus, après trois publications faites par trois dimanches consécutifs à l'issue de la messe paroissiale à Saint-Paul, à condition que les deniers qui en proviendront soient employés au paiement des dettes passives de la dite succession³²⁸.

149 (f° 155 v°) Arrêt en faveur de Jean Giquel et Louis Le Vacher. 7 novembre 1735.

150 (f° 160 r° - 161 v°)³²⁹ Homologation de mesurage et bornage des terres, entre Jean Fernand Cazanove et Pierre Cadet conjointement avec les autres propriétaires des terres situées entre la Ravine de la Forge et celle du Bois Joly ou Bourdonnière. 21 novembre 1735.

Les experts ont procédé au partage, reconnaissance des anciennes bornes et posage de nouvelles bornes en pierre, ordonné par arrêt du 22 juin dont ils ont dressé le procès-verbal, les 11 juillet et 30 septembre dernier.

³²⁷ Voir en ADR. 3/E/46. *Inventaire des biens de Sr. Melchior Lagrenée. 8 juillet 1735. Ibidem. Succession Rose Duhamel, veuve François Melchior Lagrenée. 28, 29 février et 1^{er} mars 1736. Inventaire du 7 mars 1736, par Choppy à l'habitation de la Ravine des Cafres.*

³²⁸ Voir en ADR. 3/E/3. *Inventaire Thomas Elgard, veuf de Raphaëlle Royer. 24 janvier 1730. ADR. 3/E/6. Apposition des scellés. Thomas Elgard. 26 juin 1735. Inventaire. 4 juillet 1735.*

³²⁹ Manquent les folios 156 r° à 159 v°.

Annexé aux présentes la teneur du dit procès-verbal³³⁰.

151 (f° 161 v° - 162 r°) Homologation d'avis des parents des mineurs du second mariage de feu M. Desforges Boucher. 28 novembre 1735.

Paul Sicre de Fonbrune, Ecuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé tuteur de Marie Anne, Elisabeth, Jacques et Madeleine, âgés de respectivement 16, 12, 11 et 10 ans, ses neveux et nièces, enfants mineurs de défunts Messire Antoine Desforges Boucher, Gouverneur pour le Roi de cette île, Président du Conseil Supérieur y établi, et de Charlotte Duhamel, son épouse en secondes noces.

152 (f° 162 v° - 164 r°) Arrêt qui condamne les nommés Gilles, Lande et Massouane. 30 novembre 1735.

153 (f° 164 r° - 165 r°) Homologation d'avis de parents et amis des mineurs du second lit de feu M. Desforges. 2 décembre 1735.

154 (f° 165 r° et v°) Affranchissement du nommé Manombre, esclave à la Dame Dumesnil. 7 décembre 1735.

155 (f° 165 v° - 166 r°) Arrêt entre les Srs. Courault et Dains³³¹. 9 décembre 1735.

Le Conseil a reçu le demandeur opposant à l'exécution de l'ordonnance du Conseil d'administration du 22 août dernier. Ordonne que, sans avoir égard au virement des parties par lequel son compte a été crédité de 2 000 livres provenant de la vente faite par Courault à Louis Morel, Conseiller, le 14 février dernier, d'un terrain situé au Pays des Nèfles, les choses seront remises au même point qu'elles étaient avant le susdit virement, et, qu'en conséquence, Courault jouira du bénéfice de l'escompte sur les effets qui seront remis au magasin de la Compagnie.

156 (f° 166 r° et v°) homologation d'avis de parents de François et Hyacinthe Ricquebourg. Du 4 janvier 1736.

Hyacinthe Ricquebourg, bourgeois de cette île, nommé tuteur de François et Hyacinthe Ricquebourg, âgés de respectivement 22 et 18 ans, enfants mineurs de lui et de défunte Elisabeth Hibon, sa femme en premières noces.

157 (f° 166 v° - 167 v°) Arrêt contre les nommées Léandre et Phaéton. 7 janvier 1736.

158 (f° 167 v° - 168 v°) Homologation d'avis de parents de François et Hyacinthe Ricquebourg. 14 janvier 1736.

René Baillif et Claude Mollet, bourgeois de cette Ile, nommés tuteurs. Le premier de François Ricquebourg, 22 ans, le second de Hyacinthe Ricquebourg, 18 ans, enfants mineurs de Hyacinthe Ricquebourg et de défunte Elisabeth Hibon, sa femme en premières noces, à l'effet de procéder au partage des biens de la communauté entre leurs dits père et mère, laquelle, aux termes de la coutume de Paris, a continué faute au

³³⁰ Le début de l'acte manque. L'arrêt du Conseil du 22 juin 1735, se trouve à f° 127 r°-128 r°.

³³¹ Le titre est erroné. C'est par habitude que le greffier a inscrit le Sr. Dains comme défendeur contre Courault. En effet si Courault a souvent pris à partie Dains en 1734, ce n'est pas le cas cette fois. Voir Supra. : Arrêts des 17 et 29 novembre, 23 décembre 1734, et arrêt du 20 janvier 1735.

dit Ricquebourg d'en avoir fait faire un inventaire lorsqu'il a convolé en secondes noces avec Suzanne Bachelier, aujourd'hui sa femme³³².

159 (f° 168 v° - 170 r°) Homologation d'avis de parents pour les mineurs héritiers d'Etienne Hoarau père. 16 janvier 1736.

François Lallemand, dit Richard, nommé tuteur de François, Etienne, Joseph, Paul, Catherine, Jeanne, Marie Barbe et Pauline Hoarau, femme de Louis Cadet fils, et Jacques Hoareau, fils de défunt Jacques Hoarau de Thérèse Cadet, à présent sa veuve et qui est mineure. Tous, enfants et petits enfants de défunt Etienne Hoarau fils et de Barbe Payet, à présent sa veuve et femme en secondes noces du dit Lallemand. Joseph Choppy Desgranges, capitaine de bourgeoisie des quartiers Saint-Pierre et Saint-Louis, nommé tuteur de Barbe Payet, femme de Julien Baret, chirurgien en cette île, Daniel, Etienne, Marguerite, Paul, Louis et Marie Payet, enfants mineurs de défunt Laurent Payet et Marie Hoarau, sa femme. Jeanne Gruchet, veuve d'Antoine Hoarau, nommée tutrice de Pierre et Jean-Baptiste Hoarau ses deux enfants. Augustin Panon fils, nommé tuteur de Thérèse Mollet, femme de François Bachelier mineur, et Louise Mollet, enfants de défunts Antoine Mollet et Geneviève Hoarau, sa femme. François Rivière, ancien capitaine de bourgeoisie du quartier Saint-Paul, nommé tuteur de Pierre, Louis et Guillaume Hoarau, enfants de défunt Guillaume Hoarau et Marie Grondin, sa veuve et femme en seconde noces du dit Rivière. Henry Mussard père, habitant de cette île, nommé tuteur de Geneviève, Antoine, Pierre, Jacques, Marie Anne et Jeanne Mussard, enfants de défunts Pierre Mussard et Agathe Hoarau, sa femme. Jean Hoarau, habitant de cette île, nommé tuteur de Marie Ursule et François Hoareau, enfants de François Hoarau et de Françoise Cadet, sa veuve, femme en secondes noces de Jean Madiran. Jacques Macé, chirurgien en cette île, nommé tuteur de Jacques, Henry et Marie Ursule Hoarau, enfants d'Etienne Hoarau père, de son second mariage avec Ursule Payet, sa veuve. A l'effet de procéder au partage des biens immeubles délaissés par le dit Etienne Hoarau père, tant de sa succession que de ceux de la communauté d'avec Ursule Payet³³³.

160 (f° 170 v° - 171 r°) Arrêt contre les nommés Gilles, Philippe et Velsouava, esclaves. 11 février 1736.

161 (f° 171 v° - 172 r°) Arrêt en faveur du Sr. Lambillon contre l'épouse du nommé Tessier. 14 février 1736.

Le Conseil ordonne que la donation entre vifs portée au contrat de mariage entre Mathieu Vincent Dieudonné Lambillon, lieutenant aide major des troupes de cette garnison, demandeur, et défunte Jeanne Lemaire, son épouse, passé par devant M^e. François Morel, le 18 mai 1730, sortira son plein et entier effet et, en conséquence, a renvoyé le demandeur en possession de tous les effets meubles et immeubles compris en la dite donation. Ce faisant a fait main levée sur les scellés apposés les 5 et 6 février 1736³³⁴, et a condamné la dite Jeanne Lemaire, femme Tessier, sœur de la défunte aux dépens.

³³² Voir en ADR. 3/E/7. *Inventaire après décès de Elisabeth Hibon, épouse de Hyacinthe Ricquebourg. 5 janvier 1736. Ibidem. Succession Hyacinthe Ricquebourg, veuf de Elisabeth Hibon et époux de Suzanne Bachelier. 28 janvier 1736.*

³³³ Voir ADR. 3/E/3. *Succession Etienne Hoarau chez Payet Ursule. 16 janvier 1730.*

³³⁴ Cm. ADR. C° 2794. ADR. 3/E/32. *17 mai 1736. Prisée des hardes et nippes de la défunte D^e. Jeanne Le Maire, épouse Lambillon. ADR. 3/E/8. Inventaire de la succession Lambillon, 2 janvier 1738. Voir infra : arrêt entre Jeanne Le Maire, femme Tessier, et Sr. Lambillon, 13 décembre 1736.*

162 (f° 172 v°) *Arrêt contre la nommée Suzanne. 18 février 1736.*

163 (f° 173 r° et v°) *arrêt contre André Dubois, dit Jolibois, soldat. 21 février 1736.*

164 (f° 173 v° - 174 v°) *Avis des parents et amis des mineurs Hyacinthe Payet. 27 février 1736.*

Antoine Payet père, nommé tuteur de Pélagie Payet, 18 ans, femme de Julien Mollet, aussi mineur. Germain Payet, fils de Germain, tuteur de Henry Payet, 15 ans. Antoine Payet, aussi fils de Germain, tuteur de Hyacinthe Payet, 11 ans. Jean Hoarau fils d'Etienne Hoarau père, tuteur de Hippolyte Payet, 8 ans. Tous enfants mineurs de défunt Hyacinthe Payet et de Geneviève Guichard, sa veuve et femme en secondes noces de Pierre Mollet. A l'effet de procéder au partage des biens meubles et immeubles de la communauté d'entre le dit Payet et sa veuve³³⁵.

165 (f° 174 v° - 175 r°) *Commission d'huissier pour Sr. Pierre Saussay. 1^{er} mars 1736.*

166 (f° 175 r° et v°) *Arrêt contre le nommé Pierre Germain. 10 mars 1736.*

167 (f° 175 v° - 176 r°) *Emancipation de Marie Bachelier. 17 mars 1736.*

Marie Bachelier âgée d'environ 20 ans, fille mineure de défunts Pierre Bachelier et de Suzanne Esparon. Augustin Panon demeurera curateur aux causes et actions de sa nièce.

168 (f° 176 r° et v°) *Affranchissement de la nommée Nanon, esclave de la défunte Dame Lagrenée. 17 mars 1736.*

169 (f° 176 v° - 177 r°) *Affranchissement de la nommée Jeanne, esclave de défunte Marie Thérèse, veuve Pierre Nativel. 17 mars 1736.*

170 (f° 177 r° et v°) *Arrêt entre Simon Charles Le Noir et le Sr. Brenier stipulant pour la succession Luzé. 22 mars 1736.*

171 (f° 177 v° - 178 v°) *Nomination du Sr. De Fonbrune pour tuteur aux mineurs de feu Sr. Lagrenée. 22 mars 1736.*

Sicre de Fonbrune, Ecuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé tuteur de Simon et Pierre Benoît Lagrenée, âgés respectivement de plus de 5 et de 4 ans environ. Jacques Macé, chirurgien, nommé tuteur subrogé. A l'effet de rétrocéder et vendre aux quatre mineurs du second lit de feu Desforges Boucher³³⁶ une maison de bois équarri et un magasin bordé de planches situés sur les Sables du quartier Saint-Paul, sur l'emplacement leur appartenant. Les bâtiments appartenant aux mineurs Lagrenée, qui en ont hérité de leur mère, moyennant le versement aux mineurs Desforges de la somme de 1 828 livres 16 sols.

³³⁵ Voir en ADR. 3/E/46. *Inventaire de Geneviève Guichard et feu Hyacinthe Payet. 26 mai 1730.*

³³⁶ Les mineurs Desforges Boucher du second lit et les mineurs Lagrenée sont parents par leurs mères, les défuntés Gillette Charlotte Duhamel, épouse en secondes noces de Desforges Boucher, et Rose Duhamel, épouse de Melchior François Lagrenée, toutes deux filles de Charles Duhamel et de Marie Anne Crosnier, leurs père et mère. Ricq. p. 207-208, 1474.

172 (f° 178 v° - 179 v°) Arrêt en faveur de Simon Charles Le Noir, contre le Sr. Laubépin. 24 mars 1736.

Contestation par Lenoir et sa femme, Anne Perault, de la vente sous seing privé, en date du 3 novembre 1733, d'un terrain situé à la Ravine des Chèvres avec un noir et une négresse, faite à Jean François André de Laubépin, lieutenant réformé au régiment de Miromesnil, demeurant paroisse de Saint-Benoît. Le Conseil ordonne à Le Noir de passer contrat de vente devant notaire et condamne le défendeur à payer au demandeur 825 piastres, prix de la dite vente.

173 (f° 179 v° - 180 r°) Arrêt qui adjuge au Sr. Dains le paiement de son noir Mateac tué dans le bois. 24 avril 1736.

174 (f° 180 v°) Nomination de la Dame Silvaigre [pour] tutrice de ses enfants. 27 mars 1736.

Marguerite Chottin, veuve de défunt Jacques Zilveguer, officier des troupes, nommée tutrice de Henriette Thérèse, âgée de 9 ans et demi, Elisabeth Charlotte, âgée de 7 ans et demi, Jean Jacques Christophe, âgé de 4 ans, et Andoche Etienne Silvaiger, âgé de 4 mois, tous quatre ses enfants mineurs. Andoche, chevalier de Palmaroux, nommé subrogé tuteur.

175 (f° 181 r°) Arrêt qui entérine les lettres d'émancipation du Sr. Henry Hubert. 27 mars 1736.

Andoche, chevalier de Palmaroux, nommé curateur aux causes et actions de Henry Hubert, âgé de 19 ans environ, fils de défunt Antoine Hubert, officier des troupes du Roi, et Dame Marguerite Chottin, son épouse, à l'effet de l'entérinement des lettres d'émancipations obtenues de la Chancellerie par le dit Henry Hubert, le 24 février dernier.

176 (f° 181 v° - 183 r°) Arrêt en faveur des héritiers Tarby, contre Richard Deybel. 4 avril 1736.

Le Conseil homologue le procès-verbal d'estimation du 7 mars et jours suivants 1735, et ordonne son plein et entier effet. Condamne les héritiers Tarby, demandeurs, à payer au dit Deybel la somme de dix [sept] cent livres, à quoi monte l'estimation faite par les dits experts.

Au bas : procès-verbal de mesurage des terres.

177 (183 v° - 184 r°) Arrêt en faveur d'André Rault, contre Martin Poullain. 4 avril 1736.

178 (f° 184 v° - 185 r°) Arrêt en faveur de Martin Poullain contre René Dugué et Michel Chaudon. 10 avril 1736.

Poullain a vendu sous seing privé, à Dugué et Chaudon, un terrain situé à l'Etang de l'Assomption, paroisse Sainte-Suzanne, plus cinq noirs et trois négresses pièces d'Inde, et la moitié de la jouissance d'un terrain situé au Trou, appartenant à Julien Robert et affermé par lui, de moitié avec Nicolas Moutardier, dit Dispos. Le Conseil homologue la vente sous sein privée et ordonne d'en passer contrat devant notaires dans les huit jours. Condamne Poullain à remettre, dans le même temps, les esclaves et effets mobiliers mentionnés au dit écrit sous seing privé, et condamne Dugué et Chaudon à remettre au dit Poullain, en argent comptant ou en denrées reçues au magasin de la Compagnie, 1 175 piastres, pour le premier terme du paiement des 4 700 piastres, prix de la dite vente.

179 (f° 185 r° - 186 r°) Arrêt en faveur du Sr. Daraussin, contre Jean Daniel. 2 mai 1736.

Daraussin, employé de la Compagnie des Indes, demande à ce que Daniel, menuisier, soit condamné à lui payer 950 piastres pour le prix d'une vente à lui faite, le 21 février 1735, par Philippe Chassin, ancien employé de la Compagnie des Indes, qui l'aurait déléguée à Dumas, Gouverneur, lequel en aurait fait transport au demandeur, par autre acte du 26 juin suivant. Acte du 21 février 1735 passé devant Dusart de la Salle et Brenier, notaires, portant vente par Chassin à Daniel d'un terrain situé dans les Bras de Bernica et d'une négresse malgache, pièce d'Inde, nommé Louise, moyennant 950 piastres. Le Conseil condamne Daniel à payer au demandeur la somme de 2 024 livres 11 sols restant de celle de 3 420 livres, montant des dites 950 piastres, évaluées au cours de cette île, à raison de 3 livres 12 sols chaque ; déduction des 1 395 livres 9 sols payées. Le dit Daniel condamné aux intérêts de la dite somme et aux dépens.

180 (f° 186 r° - 187 r°) Homologation d'avis des parents des mineurs d'Antoine Fontaine. 8 mai 1736.

Silvestre Toussaint Grosset nommé tuteur de Geneviève Fontaine, sa bru âgée de 18 ans et femme de François Paul Grosset. Eustache Le Roy nommé tuteur de Monique Fontaine, âgée de 21 ans. Toutes deux filles mineures de défunt Antoine Fontaine et de Marie Clain, sa veuve et femme en secondes noces de Jacques Caron. A l'effet d'être présent à l'inventaire que le dit Jacques Caron entend dresser tant des biens du dit défunt que de ceux de la communauté d'avec sa veuve ; comme aussi à procéder au partage des dits biens entre les dits mineurs héritiers, conjointement avec Catherine Caron, leur sœur majeure, femme de Edme Cerveau.

181 (f° 187 v° - 188 r°) Arrêt en faveur de Jacques Fontaine, contre Jérôme Aymar. 11 mai 1736.

Jacques Fontaine, habitant du quartier Saint-Pierre, contre Jérôme Aymar, dit Saint-Marc, sergent des troupes de cette garnison de Saint-Paul, époux de Marie-Jeanne Guerin, veuve en premières noces de Simon Godin. Contestation au sujet d'un emplacement concédé à Godin, le 29 septembre 1732, « situé au dessous du Ruisseau des Français, qui occupe entièrement le Piton de la Grande Anse, la circonférence duquel lui servira de borne de toutes parts ». Le Conseil déboute Aymar de sa demande et déclare la concession accordée au dit Godin nulle et de nul effet, comme ayant été indûment concédée. En conséquence confirme le contrat d'emplacement accordé au dit Grosset, le 17 mai 1731, et acquis par le dit Fontaine, contenant la moitié de la dite Grande Anse, dans laquelle moitié, le Piton en question est entièrement renfermé.

182 (f° 188 r° - 189 r°) Arrêt en faveur du Sr. de Lafarelle, contre Hyacinthe Ricquebourg. 28 mai 1736.

Simon de Lafarelle, Ecuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel d'infanterie, représenté par Jean Daraussin, employé de la Compagnie. Contestation au sujet d'un terrain vendu par Lafarelle à Pierre Boisson, le 25 mai 1732, situé à la Montagne Saint-Paul, entre le Premier Bras de la Ravine Bernica et un autre Bras qui tombe dedans, d'un emplacement à Saint-Paul, d'une maison de bois équarri, de douze esclaves et de plusieurs outils et ustensiles servant à l'exploitation du dit terrain, le tout pour 4 150 piastres. Vente du dit terrain par contrat passé par devant Dusart de la Salle et Brenier, notaires, le 24 juillet 1735, à Hyacinthe Ricquebourg pour la somme de 4 000 piastres. Le Conseil condamne Hyacinthe Ricquebourg et femme, conformément à leur obligation portée au dit contrat, de payer à Lafarelle 2 000 piastres de terme échu dès le dernier décembre 1735, avec les intérêts, et à lui payer, fin décembre 1736, les 725 piastres restant dues par le dit Boisson.

183 (f° 189 r° - 190 r°) Arrêt en faveur de Joseph Galenne, contre les cantiniers. 30 mai 1736.

Les cantiniers : Jean-Baptiste Jacquet et Jacques Aubray, associés, ont saisi à Joseph Galenne, canonnier pour la Compagnie, son eau de vie, qu'ils l'accusent de vendre aux ouvriers qui viennent ensuite « narguer à la cantine ». Galenne plaide que l'eau de vie en question contenue dans deux dames-jeannes, un barbançon et une potiche, était de sa ration et de celle des patrons de chaloupe et pirogue : Luc Tallec, Tanguy et Nicolas Deshurles. Le Conseil ordonne la restitution de l'eau de vie indûment saisie.

184 (f° 190 r° et v°) Avis de Parents pour les mineurs de Julien Robert. 1^{er} juin 1736.

Louise Damour, sa veuve, nommée tutrice de Julien, Jacques, Jean, Mathurin, Augustin, Joseph, Etienne, Louise, Anne et Marguerite Robert, ses dix enfants mineurs. François Boyer, nommé subrogé tuteur.

185 (f° 190 v° - 191 r°) Arrêt d'homologation de la donation d'entre Louis Bertaut et Julienne Gestrau, sa femme. 4 juin 1736.

Donation au dernier survivant d'entre eux, faite le 21 décembre 1735, par devant Pierre Robin, greffier au Conseil et notaire à Saint-Denis, de tous les biens meubles et conquêts immeubles appartenant ou qui pourront leur appartenir.

186 (f° 191 v° - 192 r°) Arrêt en faveur de M^c. Dusart de la Salle, Conseiller, contre Antoine Chevalier. 11 juin 1736.

Dusart a vendu au défendeur trois morceaux de terre situés au quartier de l'Hermitage, avec les cases et bâtiments étant dessus, les outils, meubles et autres choses servant à leur exploitation, et le nombre de 18 esclaves grands et petits tant mâles que femelles, le tout moyennant la somme de 4 000 piastres d'Espagne payables en six paiements égaux. Le Conseil condamne Chevalier aux dépens et au paiement des deux premiers termes échus. A défaut de quoi, le demandeur rentrera en possession des dits héritages, esclaves et autres choses vendues par le dit contrat, tant en meubles qu'immeubles.

187 (f° 192 r° - 193 r°) Arrêt contre Cotte, Couteau, Agathe, Margot et Louison. 13 juin 1736.

188 (f° 193 v° - 194 r°) Arrêt en faveur de Louis Martin, contre le Sr. Deheaulme. 20 juin 1736.

189 (f° 194 v° - 195 r°) Arrêt qui ordonne la délivrance du legs fait à Madeleine De La Run par Pierre Maupetit. 27 juin 1736.

Feu Pierre Maupetit, décédé dans la case qu'occupe Madeleine de La Run, veuve Thomas Elgard, sur les Sables au quartier de Saint-Paul, a légué par testament du 3 avril dernier, à la dite demanderesse, tous les effets mobiliers y compris les deniers comptants lui appartenant en cette île. Le Conseil a aussi ordonné que le compte de la dite demanderesse soit crédité de ce qui peut être dû à la succession Maupetit³³⁷.

190 (f° 195 r° et v°) Arrêt en faveur du Sr. Daraussin, contre le Sr. Tanguy Moy. 16 juillet 1736.

Le Conseil condamne le dit Moy à payer au demandeur la somme de 800 piastres contenue en son obligation du 9 juillet 1734, à payer les intérêts de la dite somme et aux dépens.

³³⁷ Pierre Maupetit, + : 4/4/1736 à Saint-Paul, ADR. GG. 15, n° 1200.

191 (f° 195 v° - 196 r°) Arrêt en faveur du Sr. Daraussin, contre le Sr. Joseph Moy. 16 juillet 1736.

Le Conseil condamne le dit Joseph Moy, enseigne de bourgeoisie du quartier de Saint-Benoît, à payer au demandeur la somme de 225 piastres contenue en son obligation du 27 juin 1734, à payer les intérêts de la dite somme et aux dépens.

192 (f° 196 r° et v°) Arrêt qui adjuge à René Cousin le paiement de Jacques, son esclave. 25 juillet 1736.

193 (f° 196 v° - 197 r°) Arrêt qui adjuge aux Srs Brenier et Lambillon le paiement de la valeur de François, esclave de Jacques Caron. 25 juillet 1736.

194 (f° 197 v° - 200 r°) Arrêt en faveur du Sr. de Lafarelle, contre François Couturier. 25 juillet 1736.

Le Conseil condamne Couturier à payer au demandeur 4 000 livres pour le prix d'un terrain situé au Bras des Chevrettes que ce dernier lui a vendu par contrat du 14 février 1733.

195 (f° 200 r° - 201 v°) Arrêt en faveur de Jacques Aubray, contre Martin Poullain. 30 juillet 1736.

Obligations du 22 novembre 1734 par lesquelles les défendeurs : Martin Poullain et Nicolas Moutardier, dit Dispos, reconnaissent devoir à Jacques Aubray et Jean-Baptiste Jacquets, associés, demandeurs, 1 500 livres payables à la livraison des cafés de la prochaine récolte. Au dos de la dite obligation, reçu du 23 novembre 1734, signé Jean-Baptiste Jacquet, de la somme de 480 livres. Autre obligation du dit, du 22 novembre 1734, signée Poullain, par laquelle il reconnaît devoir aux dits associés 170 écus de 3 livres, payables dans l'année 1735. Autre obligation signée Poullain, du 4 février 1735, par laquelle il reconnaît devoir à Louis Guesnon 100 piastres, qu'il reconnaît lui avoir été payées par Aubray et Jacquet. Autre obligation du 10 mai 1736, par laquelle il reconnaît devoir aux demandeurs 200 piastres payables en café. Autre obligation du premier mars dernier, signée Poulain, par laquelle il reconnaît devoir aux demandeurs 100 piastres, payables à compte de l'entreprise faite par Poullain avec La Bourdonnais, Gouverneur, pour l'entretien des armes.

Poullain condamné à payer aux demandeurs 397 livres 3 sols restant dues des dits trois billets, et 300 piastres montant des deux derniers billets.

196 (f° 201 v°)³³⁸ Arrêt qui adjuge à Joseph Moy le paiement de la valeur de Sans Soucy, esclave de Christian Martin Alte. Juillet 1736.

197 (f° 211 r° et v°) Demande en séparation de biens pour mauvais traitements déposée par Jeanne Lemaire, femme Cougnet dit Tessier, 8 octobre 1736.

Le Conseil ordonne que la demanderesse demeurera séparée quant aux biens d'avec le demandeur son mari. En conséquence, il sera fait inventaire et partage des biens de leurs communautés. A l'égard de la pension demandée par la demanderesse, tant pour elle que pour l'enfant conçu de leur mariage, le Conseil se réserve d'y statuer après le dit inventaire et avant qu'il soit procédé au partage. Le conseil la déboute de sa

³³⁸ Manquent les f° 202 r° à 210 v°.

demande de séparation de corps et enjoint à son mari de vivre maritalement avec elle. Condamne le défendeur aux dépens et aux frais d'inventaire et partage³³⁹.

198 (f° 211 v° - 215 v°) *Arrêt d'homologation de mesurage et plan fait au quartier Saint-Pierre. 12 octobre 1736.*

199 (f° 215 v° - 216 v°) *Homologation d'avis de parents pour les mineurs d'Henry Ricquebourg. 12 octobre 1736.*

Anne Bellon, veuve François Ricquebourg, nommée tutrice de Henry Ricquebourg âgé de 15 ans ; Hyacinthe Ricquebourg nommé tuteur de Jean-Baptiste Ricquebourg, son neveu, âgé de 12 ans ; Jean Saint-Lambert Labergis, ancien procureur général du Roi du dit Conseil, nommé tuteur de Jeanne Ricquebourg âgée de 11 ans ; Antoine Maunier, ancien capitaine de bourgeoisie du quartier Saint-Paul, nommé tuteur de Geneviève Ricquebourg, sa belle fille âgée de seize ans et femme de Joseph Maunier son fils âgé de près de 20 ans. Tous enfants mineurs de défunts Henry Ricquebourg, bourgeois de cette île, et de Barbe Mussard, et petits enfants de la dite Anne Bellon. A l'effet de procéder au partage définitif des biens meubles et immeubles délaissés par les défunts Henry Ricquebourg et Barbe Mussard...³⁴⁰

200 (f° 217 r° et v°) *Arrêt en faveur de Denis Bouillet, contre Jérôme Aymard, dit Saint-Marc. 19 octobre 1736.*

201 (f° 217 v° - 218 r°) *Arrêt en faveur de Jérôme Alliet, contre Claude Benoît. 19 octobre 1736.*

202 (f° 218 r° et v°) *Arrêt en faveur de Jérôme Alliet contre Louis Fontaine. 19 octobre 1736.*

Le Conseil condamne Fontaine à payer au demandeur, dans la fourniture du présent mois d'octobre en café, les 100 piastres contenues en son billet du 10 juin 1736.

203 (f° 218 v° - 219 v°) *Arrêt entre Mrs. les Missionnaires et les héritiers d'Anne Launay. 26 octobre 1736.*

Le Conseil ordonne que le mesurage et posage de bornes en pierre demandé par les héritiers d'Anne Launay, femme de Jacques Auber, Conseiller, sera fait sur les terrains appartenant aux dits héritiers et sur celui attenant, dont jouissent les Sieurs de la Congrégation de la Mission, à l'endroit appelé Saint Gilles.

204 (f° 219 v° - 220 r°) *Nomination de Gervais Rubert, employé de la Compagnie des Indes, pour adjoint au Conseil. 26 octobre 1736.*

205 (f° 220 r° et v°) *Arrêt contre la nommée Marguerite, esclave de Laurent Hoareau. 26 octobre 1736.*

206 (f° 220 v° - 221 v°) *Arrêt en faveur du Sr. Males, contre les héritiers de Monique Gruchet. 26 octobre 1736.*

Le Conseil ordonne que la donation entre vifs, égale et réciproque et dernier survivant, portée au contrat de mariage d'entre le dit Malles et Monique Gruchet, passé devant

³³⁹ Voir infra : f° 221 v° - 222 v°. *Arrêt en faveur de Jeanne Lemaire, contre Tessier, son mari. 26 octobre 1736.*

³⁴⁰ Voir ADR. 3.E.2. *Inventaire de feu Henry Ricquebourg. 17 août 1729. ADR. 3/E/7. Succession De Henry Ricquebourg, veuf de Barbe Mussard et époux de Anne Bellon, 22 octobre 1736, Saint-Paul, Dusart de la Salle et Jean-Baptiste Brenier.*

Dusart de la Salle et François Morel, notaires, le 25 septembre 1732³⁴¹, sera exécutée selon sa forme et teneur. Déboute les héritiers de leur demande de cassation et condamne les demandeurs aux dépens.

207 (f° 221 v° - 222 v°) Arrêt en faveur de Jeanne Lemaire, contre Tessier, son mari. 26 octobre 1736.

L'inventaire des biens de la communauté d'entre elle et son mari, ci-devant canonnier³⁴², se monte y compris les dettes actives à 19 038 livres 12 sols, les dettes passives à 9 320 livres 8 sols 5 deniers. Comme elle a intérêt à faire achever l'entière dissolution de la communauté, elle demande au Conseil de statuer définitivement sur la pension par elle demandée pour leur enfant commun. Le conseil ordonne que de la somme de 19 068 livres 12 sols il en demeurera es main de Jeanne Lemaire 9 320 livres 6 sols 6 deniers, pour servir à payer les dettes passives de la communauté. Que des 9 718 livres 5 sols 7 deniers restant net, il en appartiendra à la demanderesse la moitié : 4 859 livres 2 sols 9 deniers. Sur l'autre moitié, la demanderesse sera tenue de payer les frais auxquels le demandeur a été condamné, par arrêt du 8 du présent mois. Le surplus demeurera es mains de la demanderesse pour servir à payer, en France, la pension de Jacques Cougnet, leur fils commun.

208 (f° 222 v° - 223 r°) Nomination de Pierre Dejean, employé de la Compagnie des Indes, pour adjoint au Conseil. 30 octobre 1736.

209 (f° 223 r° et v°) Arrêt contre les nommés Mathurin, Mercure et Léveillé, esclaves au Sr. Lambillon, et Ignace à M. Brenier. 30 octobre 1736.

210 (f° 223 v° - 225 v°) Arrêt en faveur d'Ursule Payet, contre les héritiers d'Etienne Hoarau, son mari. 29 novembre 1736.

Ursule Payet conteste la validité de l'inventaire et partage fait après le décès de Geneviève Dennemont, femme en premières noces du dit défunt Hoarau³⁴³.

Le Conseil ordonne aux défendeurs de se tenir comme bien et dûment remplis de la part et portion à chacun d'eux échue, tant des biens meubles et immeubles dépendant de la première succession, que du mobilier de la communauté d'entre Etienne Hoarau et la demanderesse. Il déclare que la succession d'entre la dite Dennemont, ses enfants et Etienne Hoarau, comme celle de la seconde communauté d'entre le dit Hoarau et la demanderesse, et tous les enfants du dit Etienne Hoarau, de l'un et de l'autre lit, bien dissolues et arrêtées. Il déclare en outre que le procès-verbal de mesurage, estimation et posage des bornes sur les terrains dépendant de la seconde communauté sortira son plein et entier effet. En conséquence il ordonne qu'il sera procédé, devant notaires, à un partage de toutes les dites terres, moitié desquelles appartiendra à la demanderesse et l'autre moitié sera divisée entre tous les enfants du dit Etienne Hoarau père ou leurs descendants de l'un et l'autre mariage. Dépens compensés.

211 (f° 226 r°) Arrêt en faveur du Sr. Bellecourt, contre François Caron. 13 décembre 1736.

³⁴¹ ADR. C° 2794. Cm. 25 septembre 1732.

³⁴² Voir supra : f° 211 r° et v°. *Demande en séparation de biens pour mauvais traitements, déposée par Jeanne Lemaire, femme Cougnet dit Tessier, 8 octobre 1736.*

³⁴³ ADR. 3/E/3. *Succession d'Etienne Hoarau chez Payet Ursule. 16 janvier 1730.*

Le Conseil donne défaut au défendeur, faute de comparaître pour le profit, et le condamne à payer au demandeur 8 piastres et demie pour le prix d'un bassin et du savon qu'il lui a cédés, et aux dépens.

212 (f^o 226 r^o - 227 v^o) *Arrêt entre Jeanne Le Maire, femme Tessier, et Sr. Lambillon. 13 décembre 1736.*

214 (f^o 228 r^o et v^o) Homologation d'avis de parents et amis pour le Sr. Vignol. 15 décembre 1736.

Mathieu Reynaud, lieutenant des troupes entretenues à la garde de cette île, nommé tuteur de Pierre Vignol, enseigne des troupes, âgé d'environ 23 ans, natif de Pampelune capitale de Navarre espagnole, à l'effet d'acquérir d'Alexandre Sornay deux morceaux de terre à Saint-Gilles, moyennant 10 800 livres.

215 (f^o 228 v^o - 229 r^o) Arrêt en faveur du Sr. Laubépin, contre Louis Fontaine. 15 décembre 1736.

Le Conseil condamne Fontaine à payer au demandeur la somme 250 piastres portée en son billet du 14 avril 1735.

216 (f^o 229 r^o - 230 v^o) *Arrêt contre Marie Jeanne Giroux. 17 décembre 1736.*

217 (f^o 231 r^o et v^o) Arrêt d'interdiction d'Henry Hibon. 4 janvier 1737.

Henry Hibon est hors d'état de régir et gouverner ses biens à cause d'une maladie dont il est atteint depuis environ deux ans et demi³⁴⁴. Le conseil interdit Henry Hibon de contracter, vendre, aliéner... ses biens. Défense à toutes personnes de passer avec lui aucun acte de quelque nature et qualité que ce soit, à peine de nullité et de tous dépens et dommages et intérêts. Hyacinthe Ricquebourg, son beau-frère, nommé curateur autorisé à procéder à l'inventaire et partage des biens de la communauté entre lui et défunte Marie Anne Ricquebourg et les enfants issus de leur mariage.

218 (f^o 231 v^o) Homologation d'avis de parents des mineurs d'Henry Hibon, 4 janvier 1737.

Pierre Dejean, employé de la Compagnie, nommé tuteur de Marie-Anne Hibon, sa femme, âgée de 21 ans ; René Baillif nommé tuteur de Pierre Hibon, âgé de plus de 23 ans ; Jean Baptiste Ricquebourg nommé tuteur de Henry Hibon, âgé de 19 ans ; Julien Gonneau nommé tuteur de Marie Hibon, âgée de 16 ans ; Jacques Mace nommé tuteur de Jacques François Hibon, son filleul, âgé de 10 ans ; André Rault nommé tuteur de Jean baptiste Hibon, âgé de 13 ans³⁴⁵.

219 (f^o 233 r^o) *Arrêt contre les nommés Ge[...] et Jean-Baptiste, 11 janvier 1737.*

220 (f^o 233 v^o - 235 r^o) *Arrêt en faveur des héritiers de la succession Godin. 11 janvier 1737.*

³⁴⁴ Henry Hibon, fis de Pierre Hibon et Jeanne de La Croix, o : 9 septembre 1689 à Saint-Paul (ADR. GG. 1, n^o 186), + : 31 décembre 1763, à Saint-Paul, x : 7 novembre 1712 à Saint-Paul (ADR. GG. 13, n^o 117), avec Marie Anne Ricquebourg (1695-1729). Ricq. p. 1251.

³⁴⁵ Acte incomplet qui se termine au f^o 231 v^o ; manque au moins le f^o 232 r^o et v^o.

221 (f° 235 r° - 236 r°) Arrêt entre Louis Martin et le Sr. Deheaulme. 11 janvier 1737.

Louis Martin, canonnier au service de la Compagnie des Indes, à qui Dehaulme et Marie Anne Gruchet, sa femme, ont vendu un terrain situé à Saint-Gilles, bordé d'un côté par Jean-Baptiste Gruchet et de l'autre par Jean Malles, et par en bas de Jean Gruchet père, terrain de 22 gaulettes de largeur par en bas et jusqu'au sommet de la montagne par en haut, sur lequel est formé une habitation plantée d'environ 27 000 pieds de caféiers, dont 2 000 rapportant, plusieurs bâtiments tant de bois équarri que de bois rond, une case de bois équarri sur les Sables du quartier de Saint-Paul, plusieurs esclaves, la récolte à faire sur le dit terrain tant en maïs qu'en d'autres productions (la récolte en maïs à faire sur le terrain du dit Malles tenu à ferme), le tout moyennant 5 600 piastres. Le demandeur se plaint de n'avoir récolté que 25 milliers de maïs sur les 45 milliers promis lors de la vente, conteste le nombre de caféiers déclarés en rapport et demande à ce que le prix de vente soit revu à la baisse. Le Conseil avant de faire droit demande à ce que soit mesuré le terrain planté en maïs et à ce que la quantité de caféiers en rapport soit vérifiée.

222 (f° 236 v° - 237 r°) Arrêt concernant la succession de Simon Godin. 17 janvier 1737.

223 (f° 237 r°) Nomination comme adjoints des Srs Jean Saint-Lambert Labergris, ancien Procureur général du roi du dit Conseil Supérieur, et Roland Boutsoocq Deheaulme, employé de la Compagnie des Indes. 22 janvier 1737.

224 (f° 237 r° et v°) Arrêt préparatoire contre Guillaume Le Fiche, dit Duclos, forgeron. 22 janvier 1737.

225 (f° 238 r° - 239 r°) Arrêt en faveur de Louis Martin, contre Deheaulme. 22 janvier 1737.

Suite de l'arrêt du Conseil pris 11 janvier 1737 entre Louis Martin, canonnier au service de la Compagnie, et le Sr. Deheaulme³⁴⁶. Les experts ont compté 2 684 pieds de caféiers dont 1 237 en rapport, et 1 273 non en rapport, plus 174 qui ont rapporté l'année dernière. Le conseil ordonne que le contrat de vente passé entre les parties, le 14 mars 1736, ainsi que le procès-verbal d'experts des 15, 16 et 17 janvier 1737, seront exécutés. Condamne Deheaulme à tenir compte au dit Martin, sur le prix de son acquisition, de 1 441 livres 2 sols 6 deniers, savoir 686 livres 14 sols pour la valeur et produit pendant quatre ans de 763 pieds de caféiers rapportant qui manquent sur les 2 000 garantis, à raison de 4 sols 6 deniers par pied pour chaque année ; et 754 livres 8 sols 6 deniers pour indemniser Martin des 3 353 pieds de caféiers non rapportant, manquant aussi sur le dit terrain et pareillement garantis par Deheaulme. Quant à la case sur les Sables de Saint-Paul, le Conseil permet à Martin de la vendre s'il ne veut pas la garder. Deheaulme condamné aux dépens et aux frais d'experts.

³⁴⁶ Voir Supra : f° 235 r°-236 r°. Arrêt entre Louis Martin et le Sr. Deheaulme. 11 janvier 1737.

226 (f° 239 v° - 240 r°) Arrêt portant délivrance du don mutuel entre Marie Royer et feu Pierre Boisson, son mari. 22 janvier 1737.

Acte de don mutuel et au dernier survivant de tous leurs biens, passé entre les parties devant François Morel et Dusart de la Salle, notaires, le 8 décembre 1732. Inventaire du 5 novembre 1736 par Pierre Robin, notaire à Saint-Denis.

227 (f° 240 r° et v°) Arrêt en faveur du Sr. Azema, contre le Sr. Duplant. 22 janvier 1737.

228 (f° 241 r° et v°) Arrêt contre Guillaume Le fiche, dit Duclos, forgeron. 26 janvier 1737.

229 (f° 241 v°) Arrêt en faveur du Sr. Daraussin, contre Jean-Baptiste Féry.

Jean Daraussin, employé de la Compagnie au quartier de Saint Paul par requête du 21 janvier 1737...³⁴⁷.

ΩΩΩΩΩΩ

³⁴⁷ Acte incomplet dont on ignore le motif.